

## Nouvelles pratiques sociales



# Le CLSC Centre-Ville, partenaire des groupes communautaires

## CLSC Centre-Ville

Volume 6, numéro 2, automne 1993

Jeunes et enjeux sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301235ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301235ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

CLSC Centre-Ville (1993). Le CLSC Centre-Ville, partenaire des groupes communautaires. *Nouvelles pratiques sociales*, 6(2), 179–192. <https://doi.org/10.7202/301235ar>



# Le CLSC Centre-Ville, partenaire des groupes communautaires

*CLSC CENTRE-VILLE*

L'intérêt du texte qui suit provient non seulement de son contenu, qui se présente comme un bilan non complaisant des rapports entre un établissement du secteur parapublic et les organismes communautaires de son territoire, mais également de son statut et du processus qui a permis son apparition. En effet, ce document est plus qu'un texte produit par une personne ou une équipe appartenant à un organisme. Après avoir été discuté dans différentes unités du CLSC Centre-Ville, ce texte a été adopté par le conseil d'administration de ce CLSC, le 30 mars 1993. Avec l'aimable permission de la direction du CLSC Centre-Ville, nous sommes heureux de publier ce document d'actualité en souhaitant qu'il puisse inspirer d'autres établissements. NDLR

## **PRÉAMBULE**

Depuis son origine, il y a quinze ans, le CLSC Centre-Ville a développé de multiples liens dans l'action avec les groupes communautaires du quartier et de Montréal. Avec l'adoption de ses nouvelles orientations 1991-1994 et de la nouvelle *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (Loi 120), le CLSC se donne une politique pour consolider et développer ses liens et sa collaboration avec ces groupes.

Par groupe communautaire, nous entendons un « organisme sans but lucratif formé de personnes qui s'unissent autour d'objectifs communs pour répondre à un ou à des besoins individuels et/ou collectifs et dont le mode d'expression est autonome. Le groupe communautaire favorise la prise en charge des individus et/ou de la communauté ; il vise l'amélioration de la qualité de vie tant individuelle que collective, dans une perspective de changement social<sup>1</sup> ». Au centre-ville, il existe plusieurs groupes communautaires mis sur pied par des citoyens et des citoyennes : personnes âgées, travailleurs et travailleuses, étudiants et étudiantes, itinérants et itinérantes, personnes intéressées à la santé mentale, etc. Ces personnes se sont regroupées pour répondre aux besoins de santé et aux besoins sociaux des personnes vivant au centre-ville. Il y a des groupes qui se donnent pour mission, en plus d'offrir des services individuels et collectifs, d'agir à titre de groupe de pression pour certaines questions concernant leurs membres ou la collectivité.

De son côté le CLSC Centre-Ville est une institution publique créée par le gouvernement du Québec dans le but de dispenser des services de santé et des services sociaux dans le quartier. Pour ce faire, il favorise la concertation avec tous les acteurs travaillant dans le sens de cet objectif, qu'il s'agisse d'institutions ou de groupes communautaires. Or, comparativement à ces derniers, le CLSC constitue un « poids lourd », comptant une centaine d'employés et d'employées dont plusieurs professionnels, disposant d'un budget annuel statutaire de plus de quatre millions de dollars et fortement encadré par la loi, les politiques et les programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux. Avec la marge de manœuvre qui lui est allouée pour s'adapter à la réalité de sa communauté, le CLSC veut mettre en place des conditions pour que se développe un partenariat équitable avec les groupes communautaires, afin de dispenser des services de santé et des services sociaux aux personnes habitant le quartier pour développer la qualité de vie au centre-ville.

Le CLSC veut s'engager avec les groupes communautaires qu'ils soient des groupes de services ou des groupes de pression dans la mesure de ses possibilités.

## **LES ACQUIS ET LES LIMITES ACTUELLES**

En adoptant cette politique visant le partenariat, le CLSC est conscient d'une série d'acquis et de limites :

---

1. Définition adoptée en juin 1991 par les organismes communautaires du Saguenay (GIASSON, 1992 : 15).

- La collaboration du CLSC avec des groupes travaillant dans plusieurs secteurs d'activités – que ce soit avec des groupes de travailleurs et de travailleuses, de jeunes, de chambreurs et de chambreuses ou avec d'autres groupes – a permis le développement de notre expertise et a profité aux deux parties.
- Les deux approches d'intervention du CLSC, l'une centrée sur les services, l'autre sur le développement de la communauté, ont suscité la mise sur pied d'un certain nombre de services (logement, activités pour les personnes âgées, services pour les jeunes) et permis le développement de solidarités et d'actions sur des problèmes collectifs (Solidarité Jeanne-Mance, Coalition pour la qualité de l'air, maisons de chambres).
- L'autonomie développée par des groupes initiés avec l'aide du CLSC (Action centre-ville, SOS Fonds Juridique) illustre le bien-fondé de notre action ; cependant, la dépendance ou la nécessité de soutenir à long terme certains groupes (Chambrenfleur, Comité des travailleurs et des travailleuses du centre-ville) montre la complexité de mener des actions communautaires au centre-ville.
- La précarité du financement des groupes communautaires oblige le CLSC à pallier leur insuffisance de moyens et à leur offrir un support technique (p. ex. : Halt'ami, Roue libre).
- Le maintien d'une certaine distance du CLSC avec la communauté a empêché l'implantation de rapports soutenus avec certains groupes (étudiants et étudiantes, groupes en santé mentale) et a nui à leur influence sur nos orientations et notre programmation.
- L'hésitation du CLSC à prendre position publiquement dans certains dossiers à caractère politique (Solidarité Jeanne-Mance, Loi 37, Coalition pour le droit à une qualité de l'air) n'a pas permis de débat de fond au CLSC et cela crée de l'ambiguïté dans nos rapports avec certains groupes.
- La méconnaissance des groupes communautaires par une majorité du personnel et des membres du conseil d'administration bloque notre ouverture sur le milieu et, surtout, empêche de donner aux groupes la place qui leur revient à l'intérieur du CLSC.
- L'absence de liens entre les diverses populations du centre-ville (jeune, résidante, travailleuse, étudiante, itinérante) et des sentiments différents d'appartenance au quartier se répercutent sur l'action communautaire menée par le CLSC qui est alors sectorisée et cloisonnée.

- L'existence de nombreux groupes qui interviennent sur un territoire dépassant les limites du centre-ville (BCJ, FOHM, C-SAM, RAPSI, Coalition pour la qualité de l'air, etc.) amène le CLSC à élargir son action à l'ensemble du territoire montréalais, ce qui peut entraîner un désinvestissement dans le quartier.

C'est en tenant compte de ces différents aspects de notre collaboration avec les groupes communautaires que nous présentons la présente politique de partenariat. Nous la divisons en deux parties : la première examine les fondements de la politique, tandis que la seconde se penche sur les moyens pour la concrétiser.

## **PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE PARTENARIAT**

### **Les orientations 1991-1994 DU CLSC**

Suite à une vaste consultation de ses clientèles, des groupes communautaires et de son personnel, le CLSC Centre-Ville adoptait en mars 1991 ses orientations pour les trois prochaines années. Ses objectifs prioritaires se basent sur la volonté de répondre aux besoins actuels des populations du centre-ville et de collaborer avec les groupes communautaires du centre-ville.

D'abord, le CLSC centre l'ensemble de ses actions sur les populations suivantes : résidentes, travailleuses, étudiantes et itinérantes. C'est la raison d'être du CLSC. Une programmation est définie en fonction de chacune de ces populations et ces programmations prévoient la collaboration avec les groupes communautaires autant dans les services individuels que dans les actions collectives.

Ensuite, le CLSC se fixe comme objectif de s'attaquer au problème de la grande pauvreté des personnes résidant au centre-ville. Il prévoit soutenir activement la Table de concertation des organismes communautaires du centre-ville en vue d'une action concertée. Il prévoit également d'autres collaborations : sur la question du logement et de l'aménagement du centre-ville, dans la mise sur pied d'un centre-ville en santé et dans des actions préventives comme un projet favorisant l'employabilité et l'emploi.

Dans tous ses programmes, le CLSC priorisera les personnes, les familles et les groupes les plus démunis. Pour ce faire, il compte collaborer avec les groupes communautaires, car bien souvent, nous ne rejoignons pas les plus démunis et nous les connaissons mal.

Le CLSC veut assumer son rôle de première ligne en santé mentale, en toxicomanie, auprès des jeunes et des autres populations, avec une attention

particulière pour les personnes des communautés culturelles. Ceci suppose une collaboration avec les groupes ou organismes communautaires actifs dans ces secteurs. Il se propose de soutenir les actions des groupes déjà actifs et de se concerter avec eux pour développer les services nécessaires en fonction des besoins et des plans de services de la Régie régionale.

Le CLSC vise enfin à développer son accessibilité, une accessibilité « active », qui signifie à la fois :

- 1) bien accueillir, évaluer et orienter les personnes qui se présentent au CLSC ;
- 2) sortir dans le milieu pour aller rejoindre et aider les personnes et les groupes plus démunis qui ne se présentent pas au CLSC ;
- 3) assurer la liaison avec les groupes communautaires et les autres ressources de la communauté en leur référant des personnes et en collaborant à leur action.

À cet effet, le CLSC prévoit développer un service d'accueil-liaison-dépistage. Ceci va dans le sens de la réforme de la santé et des services sociaux (Loi 120) qui ajoute à la mission des CLSC la responsabilité de « s'assurer que les personnes ou les familles soient *rejointes*, que leurs besoins soient *évalués* et que les services leur soient offerts à l'intérieur du CLSC ou *dans leur milieu de la vie* ».

L'action communautaire et les services cliniques du CLSC font partie du même continuum. Le travail dans la communauté peut exiger de l'intervention clinique tout comme le travail clinique peut avoir recours à l'intervention communautaire. L'une et l'autre forme d'intervention se nourrissent mutuellement. Tout le personnel du CLSC est sollicité par cette approche.

Voyons maintenant comment la réforme (Loi 120) appuie cette volonté de partenariat.

## **La réforme de la santé et des services sociaux**

Le gouvernement du Québec avec sa réforme de la santé et des services sociaux reconnaît officiellement les organismes communautaires. Dans son Livre blanc, le Ministre affirme :

L'ampleur, la qualité et l'originalité de leur action sont telles qu'il n'est plus possible d'interpréter la santé et le bien-être à travers le seul prisme des interventions publiques [...]. Au delà des services rendus par les établissements du réseau, les communautés et les citoyens qui les composent sont les mieux placés pour identifier les besoins non satisfaits et prendre l'initiative de les combler (MSSS, 1990 : 59).

Le Ministère s'engage à ajouter d'ici 5 ans, 40 millions\$ à leur financement actuel qui est de 50 millions\$. Ce financement sera triennal. La loi garantit leur autonomie comme organisation et leur octroie 20% des sièges à la Régie régionale qui décide des orientations régionales en santé et services sociaux. Les groupes communautaires sont donc officiellement reconnus comme des acteurs importants de leur communauté par rapport à la santé et aux services sociaux.

La réforme reconnaît donc la collaboration indispensable des groupes communautaires avec les institutions publiques plus particulièrement les CLSC. La volonté du CLSC et notre expérience de collaboration avec les groupes communautaires se trouvent par conséquent confirmées dans la réforme.

### **Notre conception du rôle du CLSC et des groupes communautaires**

Cette politique se fonde enfin sur une conception du rôle du CLSC et des groupes communautaires. Les populations du centre-ville et la communauté qui les rassemble, aussi complexe et fragile soit-elle, existent et existaient avant la mise sur pied du CLSC. Les groupes communautaires sont des moyens que les citoyens se sont donnés pour faire face à leurs besoins et se prendre en charge. L'entrée en scène du CLSC comme institution publique vise à compléter et à soutenir ces ressources de la communauté. Face à l'ampleur des défis du quartier, la concertation des groupes, du CLSC et de l'ensemble du milieu est indispensable. Pour le CLSC, l'adoption de cette politique veut être une occasion de rapprochement et de consolidation des liens qui existent déjà avec les groupes communautaires du centre-ville et l'amorce pour développer un partenariat qui n'existe pas encore. Dans le cours de l'action de ces dernières années, le CLSC s'est montré parfois distant avec certaines populations du centre-ville. Avec cette politique, nous voulons nous donner des balises pour vivre cette ouverture, cette collaboration étroite et soutenue et ce partenariat que nous souhaitons avec les groupes, les citoyens et la communauté.

Voyons par quels moyens y arriver.

### **DEUXIÈME PARTIE : LES MOYENS POUR CONCRÉTISER LA POLITIQUE**

Pour concrétiser sa politique, le CLSC fera en sorte, tout d'abord, que l'ensemble de son personnel se l'approprie, pour ensuite la faire connaître aux différents groupes. Il veut également mettre en place des conditions et les moyens de collaboration concrets pour respecter les groupes et établir

avec eux des rapports équitables dans le meilleur intérêt des populations du centre-ville.

Comme nous l'avons vu dans le préambule, le CLSC ne s'était pas encore donné d'approche d'ensemble des groupes communautaires : les contacts avec les groupes se font de façon cloisonnée par chacun des programmes (personnes résidentes, personnes âgées, jeunes, itinérantes...) et par certains intervenants et intervenantes du programme. Suite à la réflexion sur nos orientations, nous croyons qu'il faut développer une approche d'ensemble dans nos relations avec la communauté et ses groupes. Malgré la diversité des populations du centre-ville, ces dernières y vivent des réalités communes : le partage du territoire, son environnement, son aménagement. Elles côtoient l'itinérance, la pauvreté, la prostitution, la drogue et s'y confrontent. Elles ont la même préoccupation de faire du centre-ville un espace agréable où l'on puisse se garder en santé. Elles vivent des solidarités, par exemple, l'aide apportée aux itinérants et itinérantes, leur générosité à Centraide, etc. Malgré sa complexité et sa fragilité, il existe une communauté au centre-ville et pas seulement une juxtaposition de populations ; c'est pourquoi le CLSC veut contribuer à la consolidation de cette communauté en favorisant la connaissance entre les différents groupes communautaires.

## **Des moyens d'information et de communication**

Voyons maintenant les moyens par lesquels le CLSC veut faire connaître la présente politique de même que ses orientations et sa « couleur locale » aux groupes et à la communauté.

### *L'assemblée publique d'information*

À chaque année, la loi prévoit la tenue d'une assemblée publique d'information pour les clientèles du CLSC. Nous attachons une grande importance à cette rencontre, non seulement pour informer de nos réalisations, mais aussi pour permettre l'expression des besoins, l'évaluation de nos services et pour consulter au sujet de nos orientations. Afin d'adapter nos assemblées à nos clientèles et d'atteindre ces objectifs, nous comptons préparer ces assemblées avec la participation des groupes du milieu.

### *Une journée des groupes communautaires*

Nous proposons d'organiser à la rentrée de septembre une journée des groupes communautaires dans les locaux du CLSC pour permettre aux conseils d'administration et au personnel des groupes et du CLSC de mieux

se connaître, de partager leur expérience et leur expertise et de développer des liens. Le tout pourra se terminer par un souper communautaire avec échange sur un thème. La journée sera préparée conjointement avec les groupes.

### *Les séances du conseil d'administration du CLSC*

Avec la nouvelle loi (120), les séances du conseil d'administration du CLSC sont publiques et, au début de l'assemblée, une période est consacrée à l'expression des citoyens et des citoyennes et des groupes. C'est un moyen formel qui sert à sensibiliser le conseil aux préoccupations des groupes tout au long de l'année.

### *Un bulletin d'information*

Il n'existe pas au centre-ville de moyen d'information de quartier comme ailleurs ; cependant, le CLSC dispose d'une bulletin à l'intention des travailleurs et des travailleuses du centre-ville publié quatre fois par année. Nous envisageons d'élargir sa portée pour rejoindre les autres populations du centre-ville en conservant son approche participative actuelle. Le bulletin deviendrait un outil d'information du CLSC et un moyen d'expression pour ses clientèles, après consultation et avec l'accord de l'équipe santé au travail.

### *Un feuillet d'information mensuel*

Pour faciliter l'information sur les activités et les services des groupes et du CLSC, la publication d'un feuillet d'information (feuille 8,5 par 14) sera envisagée sérieusement. Le CLSC se chargera de compiler les informations, de reproduire et de diffuser ce feuillet à nos partenaires, aux personnes et aux groupes qui en feront la demande. Il s'agit là d'un moyen souple et simple (une feuille photocopiée) qui pourrait facilement s'adapter aux besoins.

### *Répertoire des groupes communautaires du centre-ville*

Le CLSC produira et tiendra à jour un répertoire des groupes communautaires œuvrant au centre-ville.

### *Babillard réservé aux groupes*

Le CLSC réservera des babillards au rez-de-chaussée et dans l'ascenseur, afin de permettre aux groupes d'afficher leurs activités et de se faire connaître.

### *Disponibilité des bilans annuels, de la programmation et des procès-verbaux du conseil d'administration*

Le CLSC se fera un plaisir de rendre disponibles aux groupes intéressés ses bilans annuels d'activités, sa programmation, les ordres du jour et les procès-verbaux de son conseil d'administration. Les premiers documents contiennent les orientations du CLSC pour l'année à venir et l'évaluation des résultats atteints à la fin de l'année et les derniers permettent de suivre les travaux du conseil d'administration tout au long de l'année.

### *Mécanisme des plaintes et des commentaires*

Le CLSC veut fournir aux personnes et aux groupes un moyen pour exprimer tout au long de l'année ce qu'ils ont à dire sur ses services et ses activités. Tel que le prévoit la Loi 120, un coordonnateur en sera responsable et des modalités seront précisées.

Voilà donc les moyens concrets que nous avons envisagés en vue de favoriser le partenariat CLSC-groupes. Ce qu'il faut en retenir, c'est d'une part la ferme volonté du CLSC d'informer et d'être visible dans la communauté et, d'autre part, d'être à l'écoute des groupes et du milieu et de faciliter leur expression et leur travail.

## **Des moyens de liaison et de collaboration**

Un moyen central prévu par le CLSC pour concrétiser le partenariat CLSC-groupes est la mise sur pied d'un service d'accueil-liaison-dépistage. Ce moyen découle de l'objectif prioritaire présenté plus haut qui est de développer l'accessibilité active du CLSC. Comme son nom l'indique cette équipe aura un triple rôle d'accueil, de liaison et de dépistage et permettra au CLSC d'être en liaison permanente avec les groupes communautaires. Il s'agira d'une « charnière » entre le CLSC et la communauté.

### *La référence*

Le premier rôle joué par cette équipe sera d'accueillir les personnes et les groupes qui se présentent au CLSC. Nous voulons que ces derniers s'y sentent bienvenus, chez eux. L'équipe évaluera leurs besoins et les référera aux ressources appropriées, qu'elles soient rattachées au CLSC, à des groupes du milieu ou à d'autres institutions. Par ce moyen, le CLSC offrira aux groupes un service de référence, d'information et de liaison par rapport à leurs activités cliniques et communautaires, ceci après s'être entendus sur les clientèles qu'ils veulent desservir, sur la façon de référer et sur l'information qu'ils veulent que le CLSC diffuse.

### *La liaison avec les groupes*

Afin d'assurer une liaison vivante avec les groupes du milieu, le service d'accueil-liaison aura une vision d'ensemble des groupes avec lesquels chacun des programmes du CLSC travaille. Il s'assurera aussi de la liaison avec d'autres groupes pour permettre le bon fonctionnement du service de référence et d'information et pour concrétiser les moyens d'information et de communication avec les groupes présentés plus haut.

### *Le dépistage*

Par accessibilité active, comme nous l'avons vu, le CLSC veut rejoindre les groupes de populations les plus démunies qui ne se présentent pas au CLSC. On parle ici de « *reaching out* » tel qu'il se pratique par les équipes itinérance, santé au travail et clinique des jeunes du CLSC. Il s'agit de faire le pont entre les ressources du CLSC et les personnes qui vivent des situations particulièrement difficiles. Nous pensons qu'une collaboration est possible avec plusieurs groupes du milieu qui partagent la même volonté d'aider ces groupes de populations démunies.

### *Journée de travail communautaire*

Pour faciliter la liaison avec les groupes du centre-ville, le CLSC prévoit libérer deux demi-journées par année son personnel clinique et de soutien de façon à lui permettre d'aller donner un coup de main à un organisme communautaire œuvrant dans leur secteur d'activité, et ce, lorsque l'organisme en question considère cela possible et intéressant compte tenu de ses besoins ou s'il en fait la demande. Ce sera l'occasion de connaître le groupe partenaire, ses intervenants et intervenantes, ses activités, sa clientèle et de tisser des liens avec eux. Ce moyen complétera l'activité « journée des groupes communautaires » décrite plus haut.

Par ailleurs, il est souhaitable que le personnel clinique puisse s'impliquer de façon ponctuelle ou continue avec les groupes communautaires et que la collaboration avec les groupes ne soient pas uniquement l'apanage des intervenants communautaires du CLSC.

### *Sensibilisation du nouveau personnel*

Lors de son intégration au CLSC, le nouveau personnel sera informé et mis en contact avec les groupes communautaires œuvrant dans leur champ d'activité afin de favoriser la liaison et la collaboration.

### *Tables de concertation et/ou d'action*

Le CLSC vise à développer les concertations nécessaires avec les groupes et les institutions du centre-ville, afin de résoudre les problèmes complexes qui confrontent ces populations. Qu'on pense à l'itinérance, au problème de la pauvreté des personnes résidentes, aux jeunes, au problème de la qualité de vie au centre-ville, à la qualité de l'air dans les édifices à bureaux, au travail précaire, etc. Des tables de concertation et d'autres formes de regroupement existent et fonctionnent bien ; d'autres sont à relancer. Le CLSC soutiendra de façon privilégiée ces formes de concertation lorsque jugées pertinentes par les groupes en cause. Par ailleurs, le CLSC est conscient de tout le temps qu'exige de tels regroupements et demeurera donc vigilant pour ne pas engendrer une multiplication inutile de ceux-ci. Par ce moyen qu'est la concertation, le CLSC veut permettre un renforcement et une consolidation des interventions des groupes communautaires et des autres acteurs intéressés tout en préservant l'autonomie de chacun des partenaires.

### *Appui public à des groupes*

Le CLSC veut également jouer un rôle actif dans le milieu et appuiera officiellement l'action des groupes dont il partage les objectifs et qui lui en feront la demande. À preuve, le conseil d'administration du CLSC a appuyé récemment l'action *Regroupement pour le droit à une qualité de l'air* qui respecte la santé. De plus, par le biais du feuillet d'information mensuel, les différents groupes pourraient élargir leurs appuis, au besoin, en sollicitant la solidarité des autres groupes du centre-ville.

L'intervenant du CLSC qui appuie une action de type politique peut faire connaître son engagement au comité des intervenants communautaires. Ils pourront déterminer ensemble s'il va dans le sens des valeurs du CLSC. Par la suite, le comité s'assurera qu'il est aussi appuyé par le conseil d'administration du CLSC dans son action et l'associera à sa démarche lorsque jugé pertinent par le conseil. De plus, pour renforcer ses appuis, le CLSC s'engage à faire connaître son action aux autres groupes communautaires.

### *Support technique*

Le CLSC privilégiera l'accès à ses salles de réunion aux groupes communautaires du centre-ville. Il rendra également disponible son matériel audiovisuel et sa photocopieuse selon des modalités de fonctionnement qui respectent ses contraintes budgétaires. Il affectera également des ressources humaines au soutien organisationnel des groupes selon ses disponibilités.

C'est par des gestes concrets comme ceux-là, que le CLSC veut manifester sa volonté d'ouverture et de collaboration avec les groupes communautaires œuvrant au centre-ville. Comme nous l'avons mentionné, des concertations se déroulent déjà sur certaines problématiques comme l'itinérance, la santé au travail, les jeunes et la violence, etc. ; mais nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire sur d'autres problématiques comme la pauvreté, les communautés culturelles, les jeunes au centre-ville, la santé mentale et la qualité de vie au centre-ville.

### **Des conditions de collaboration à mettre en place**

Pour concrétiser le partenariat et la collaboration entre le CLSC et les groupes communautaires, nous voulons insister sur deux conditions qui nous paraissent essentielles : la nécessité de respecter l'autonomie des groupes et l'établissement de rapports équitables entre le CLSC et les groupes.

#### *Le respect et l'autonomie des groupes*

Le CLSC reconnaît les groupes communautaires du centre-ville comme des acteurs importants de la communauté. Il reconnaît la valeur de leur expertise et leur compétence. Il s'engage à respecter leur autonomie d'orientation et d'action et à ne pas développer de services en concurrence avec les leurs mais en complémentarité. Le CLSC est conscient de toute la différence qui le sépare des groupes en termes de culture et de façon de fonctionner et il veut respecter ces différences.

Comme nous l'avons vu, le CLSC entend se donner des moyens de liaison avec les groupes afin de bien les connaître : leur mission, leurs orientations, leurs activités, leur clientèle, leur fonctionnement, les modes de collaboration possible, etc.

Ce respect des groupes se traduira aussi bien dans l'ensemble des moyens d'information, de communication, de liaison et de collaboration présentés plus haut.

#### *L'établissement de rapports équitables*

Comme nous l'avons vu dans le préambule, le CLSC et les groupes communautaires sont de taille et de ressources très différentes. Le respect des groupes passe par le souci d'établir malgré ce fait des rapports équitables. Dans la mesure du possible, le CLSC veut aider les groupes à renforcer leur pouvoir face au CLSC.

### *Le droit à une continuité de services*

Le CLSC reconnaît aux groupes le droit à une continuité de ses services communautaires dans le cas d'une absence plus ou moins prolongée de l'intervenant ou de l'intervenante communautaire qui aide le groupe. Le CLSC est conscient que c'est l'institution et non la personne qui s'est engagée à soutenir le groupe et que l'arrêt plus ou moins prolongé de cette collaboration peut avoir une répercussion négative importante sur l'action du groupe. Il s'engage donc à assurer aux groupes la continuité de ses services communautaires en remplaçant l'intervenant ou l'intervenante en question.

### *Le conseil d'administration*

La loi prévoit que les citoyens et les citoyennes élisent la majorité des membres du conseil d'administration du CLSC qui est l'organe décisionnel à la tête du CLSC. Les membres des groupes peuvent se présenter lors d'une élection. De plus, les groupes peuvent influencer le conseil d'administration lors des séances publiques du conseil et lors d'occasions comme l'assemblée publique annuelle d'information et la journée des groupes communautaires prévue à la rentrée.

### *La consultation sur les orientations*

Les groupes peuvent également influencer la définition des orientations et de la programmation du CLSC. Le CLSC entend être perméable à cette expression des groupes. Des mécanismes de consultation existent déjà dans le programme santé au travail tandis que l'assemblée publique annuelle fait une place à l'expression des clientèles sur leurs besoins et leurs attentes face au CLSC. Le CLSC est ouvert à d'autres moyens pour permettre cette consultation.

### *Le financement*

Enfin, le CLSC veut aider les groupes à consolider leur financement. Cela pourrait se faire au moyen d'appuis officiels ou de soutien technique ponctuel du CLSC selon les besoins des groupes. De plus, le CLSC envisage la mise sur pied d'une *Fondation de développement communautaire* pour le centre-ville dont l'un des buts serait d'aider au financement des projets communautaires des groupes du centre-ville. Les critères d'allocation des fonds seront à préciser avec les groupes partenaires. Toutefois, la levée de fonds pour cette fondation ne devrait pas se faire au détriment de la levée de fonds des groupes.

### *Une personne responsable de l'application de la politique*

Pour s'assurer de la mise en application et du suivi de sa politique et pour permettre aux groupes d'entrer en contact avec une personne responsable pour information ou pour faire appel de son application, le CLSC nommera une personne responsable de l'application de sa politique.

## **CONCLUSION**

Voilà donc où le CLSC en est rendu dans sa réflexion. Nous sommes conscients de ne pas avoir toutes les réponses, c'est pourquoi *nous comptons sur la collaboration des groupes pour enrichir cette politique*. Cette politique ne sera pas par contre coulée dans le béton ; elle pourra évoluer avec l'expérience. Elle sert au personnel et au conseil d'administration pour concrétiser notre objectif d'être *un CLSC partenaire des groupes communautaires*.

## **Bibliographie**

- GIASSON, Pierre-Julien (1992). « Une Corpo de développement communautaire au Royaume du Saguenay », *Inter-Action communautaire*, vol. 5, n° 4, janvier, 15.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (1990). *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, Gouvernement du Québec, décembre.